

Nouvel étiquetage des produits chimiques¹

Mentions de danger et conseils de prudence

Délégation Paris B

Mentions de danger physiques

H200: Explosif instable

H201 : Explosif ; danger d'explosion en masse

H202 : Explosif ; danger sérieux de projection

H203: Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection

H204: Danger d'incendie ou de projection

H205: Danger d'explosion en masse en cas d'incendie

H220: Gaz extrêmement inflammable **H221**: Gaz inflammable

H222: Aérosol extrêmement inflammable

H223: Aérosol inflammable

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables H225: Liquide et vapeurs très inflammables

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H228: Matière solide inflammable

H240: Peut exploser sous l'effet de la chaleur

H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur

H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H250 : S'enflamme spontanément au contact de l'air H251: Matière auto-échauffante; peut s'enflammer

H252 : Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer

H260 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément

H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

H270: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant

H272: Peut aggraver un incendie; comburant

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H281: Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques H290: Peut être corrosif pour les métaux

Mentions de danger pour la santé

H300: Mortel en cas d'ingestion

H301: Toxique en cas d'ingestion

H302: Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H310: Mortel par contact cutané

H311: Toxique par contact cutané H312: Nocif par contact cutané

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315: Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H330: Mortel par inhalation H331: Toxique par inhalation

H332: Nocif par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335: Peut irriter les voies respiratoires

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H340 : Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement

qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger) H350 : Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre

voie d'exposition ne conduit au même danger)

H351 : Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé

qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

Mentions de danger pour l'environnement

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Mentions supplémentaires

EUH001 : Explosif à l'état sec

EUH006: Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air

EUH014 : Réagit violemment au contact de l'eau

EUH018: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

EUH019: Peut former des peroxydes explosifs EUH029 : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique EUH032 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH044 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

EUH059: Dangereux pour la couche d'ozone

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH070: Toxiques par contact oculaire

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires EUH201: Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants

EUH201A: Attention! Contient du plomb

EUH202: Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes.

À conserver hors de portée des enfants

EUH203 : Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

EUH205 : Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

EUH206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

EUH207: Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité

EUH208 : Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique

EUH209: Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation EUH209A: Peut devenir inflammable en cours d'utilisation

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conseil de prudence - Stockage

P401 : Stocker...

P402: Stocker dans un endroit sec

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé

P404 : Stocker dans un récipient fermé

P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure

résistant à la corrosion P407: Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes

P410 : Protéger du rayonnement solaire

P411 : Stocker à une température ne dépassant pas ...°C/...°F P412 : Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F

P413 : Stocker les quantités en vrac de plus de ...kg/...lb à une température ne dépassant pas ...°C/...°F

P420 : Stocker à l'écart des autres matières

P422: Stocker le contenu sous...

P402 + P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P410 + P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F

P411 + P235 : Stocker à une température ne dépassant pas...°C/...°F. Tenir au frais

Conseil de prudence - Prévention

P201: Se procurer les instructions avant utilisation

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition P220 : Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles

P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...

P222: Ne pas laisser au contact de l'air P223 : Eviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée

P230: Maintenir humidifié avec...

P231: Manipuler sous gaz inerte

P232 : Protéger de l'humidité P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ ... /antidéflagrant

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P244 : S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction

P250: Eviter les abrasions/les chocs/.../les frottements

P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements P263: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P282 : Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/des yeux P283 : Porter des vêtements résistants au feu/aux flammes/ignifuges

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire P231 + P232 : Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité

P235 + P410 : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire

P284 : Porter un équipement de protection respiratoire

Conseil de prudence - Intervention

P301: EN CAS D'INGESTION

P302 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

P303: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P304 : EN CAS D'INHALATION

P305: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P306: EN CAS DE CONTACT AVEC LES VETEMENTS: P307: EN CAS d'exposition:

P308 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée

P309: EN CAS d'exposition ou d'un malaise

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

: Consulter un médecin

: Consulter un médecin en cas de malaise P315: Consulter immédiatement un médecin

P320 : Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette)

P321: Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)

P322: Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette)

P330: Rincer la bouche P331: NE PAS faire vomir

P332: En cas d'irritation cutanée:

P333 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée

P334 : Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

P335 : Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau P336 : Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées

P337: Si l'irritation oculaire persiste:

P338 : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P340 : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P341 : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer : En cas de symptômes respiratoires :

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

: Laver abondamment à l'eau et au savon Rincer la peau à l'eau/se doucher

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever : Enlever immédiatement les vêtements contaminés

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

: En cas d'incendie : P371 : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités :

: Risque d'explosion en cas d'incendie

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales

: Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion

P376: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger : Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque

: Utiliser pour l'extinction...

P380: Evacuer la zone : Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger

: Absorber toute substance répandue pour éviter au'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P302 + P334 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

P302 + P350 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P304 + P341 : EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer P306 + P360 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES VETEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les

vêtements contaminés et la peau avant de les enlever P307 + P311 : EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P309 + P311 : EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P335 + P334 : Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

: En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction

P370 + P380 : En cas d'incendie : évacuer la zone

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer à l'eau/se doucher P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P370 + P380 + P375 : En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion P371 + P380 + P375 : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion

Conseil de prudence - Généralité

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

Conseil de prudence - Elimination P501 : Eliminer le contenu/récipient dans ...

(1): Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).